

Conseil communautaire du 23 mars 2016 : **Vote du budget de la Communauté de Communes Pays du Mont Blanc**

Une parfaite transparence sur la situation financière intercommunale

Notre conseil communautaire est marqué par le vote du budget. Cette année, 5 budgets seront présentés aux conseillers communautaires. Une nouveauté car désormais la Communauté de Communes dispose d'un budget spécifique pour la GEMAPI et d'un pour les Ordures Ménagères.

Ce niveau de détail correspond à une décision d'aller toujours plus loin dans la clarté et dans la qualité de présentation des finances. D'ailleurs, la Communauté de Communes dépose sa candidature pour être l'une des collectivités test pour la certification des comptes des Collectivités Territoriales.

Georges MORAND indique que cette démarche correspond à sa volonté d'apporter toujours plus de lumière sur l'état financier de la collectivité.

Sur le plan de la capacité financière de la CCPMB, nous puisons de nouveau dans nos réserves puisque les affectations de résultats enregistrent une diminution de 300 000 euros alors même qu'en 2015 nous avons réalisé un coup de frein dans nos investissements. Georges MORAND confirme l'analyse de l'an passé : les ressources restent donc insuffisantes pour voir arriver sereinement l'avenir.

Malgré cela, en 2016, la volonté est de relancer les investissements qui sont en nette progression dans le budget prévisionnel. C'est par exemple le cas des travaux de rénovation du centre sportif intercommunal du Parc Thermal au Fayet.

Sur ce sujet, Georges MORAND prévient : « *les partenaires financiers ne sont pas encore tous au rendez-vous : puisque la Région est sollicitée pour s'engager réellement sur cet équipement qui est réservé à 71 % aux lycéens. J'ai bon espoir qu'avec le nouvel exécutif, il y ait la volonté de prendre à cœur la sécurité des lycéens et le bon fonctionnement de leurs activités sportives. C'est une compétence de la Région.* »

La seconde relance des investissements intercommunaux se fera dans le cadre du budget annexe ordures ménagères avec un investissement prévu de 1 million d'euros qui s'inscrit dans le cadre de l'étude d'optimisation du service. En effet, notre volonté est de conserver l'un des taux de TEOM les plus bas de Haute Savoie en réalisant un plan d'économie sur 3 ans. Cela passera par des investissements vers le tout apport volontaire et la responsabilisation des professionnels pour qu'ils financent l'évacuation et le traitement des déchets industriels banaux à leur juste valeur sans que cela pèse sur les contribuables de la taxe des ordures ménagères.

Patrick KOLLIBAY note : « *les choses sont désormais clairement faites pour le budget OM puisque le budget annexe fait apparaître un déficit de près de 800 000 euros en 2016 qui pèse sur le budget principal obligeant l'apport une subvention exceptionnelle d'équilibre. Avec le plan d'optimisation, la commission et les services mettent tout en œuvre pour que les OM ne constituent plus une pression sur la fiscalité locale qui doit être utilisée pour les projets et d'autres développements du territoire.* »*

Un nouveau budget celui de la GEMAPI n'appelle quant à lui pas beaucoup de remarques car il a été très longuement préparé en 2015. En effet, il permet de suivre le coût de cette compétence nouvelle pour 450 000 euros, financés par la taxe GEMAPI et mis en œuvre par le SM3A. Ce montant correspond à l'économie réalisée par les communes qui ont la possibilité de ne pas faire de cette nouvelle taxe une pression supplémentaire sur les contribuables.

Georges MORAND conclut sur le budget en expliquant que la situation financière qu'il a trouvé en arrivant connaît une dégradation constante d'année en année, principalement due à l'augmentation des prélèvements obligatoires de l'Etat qui représenteront 1,7 millions en 2017. En 2016, il nous faudra donc travailler pour mieux définir les perspectives, les projets possibles et l'équilibre financier de la CCPMB dans les prochaines années.

La protection de l'environnement : une préoccupation permanente pour préserver la qualité de l'eau et de l'air

Au cours du conseil communautaire, 3 décisions démontrent clairement l'ambition de la Communauté de Communes dans les domaines de la protection de l'air et de l'eau sur le territoire.

2016 est donc marqué par l'entrée en phase opérationnelle de 2 projets : le programme Arve Pure 2018 qui propose un accompagnement technique et financier des entreprises pour réduire les rejets de micropolluants et le Programme d'Intérêt Général (PIG) qui permet d'encourager les propriétaires à revenus modestes et très modestes à réaliser des travaux dans leur logement pour limiter leurs consommations énergétiques ainsi que leur impact sur l'environnement. Une aide directe de la CCPMB pouvant s'élever jusqu'à 1000 euros sera versée et permettra de bénéficier des aides de l'Etat et du Département. L'aide financière sera donc de 13 000 € pour 20 000 € HT de travaux réalisés.

Nous entamons également la dernière phase du Fonds Air Bois, cette aide bénéficie aux propriétaires qui changent leur appareil de chauffage au bois par un plus moderne et moins polluant. Avec déjà 456 bénéficiaires fin 2015, la CCPMB et sa population se sont mobilisées de façon exceptionnelle. C'est une réelle satisfaction pour l'intercommunalité.

Georges MORAND rappelle que : « nous nous engageons toujours plus en faveur de la protection de notre environnement. C'est une priorité dont nous avons pris toute la mesure parce que cela impacte directement sur la santé de nos habitants. »



NOUVEAU !

La Communauté de Communes est désormais sur Facebook
Connaître ses dernières actualités, ses activités...

Rendez-vous sur Communauté de Communes Pays du Mont Blanc (*organisme communautaire*)

Contacts presse

Elisabeth AMBLARD, responsable de la communication de la Communauté de Communes Pays du Mont Blanc
06 47 66 34 80, e.amblard@ccpmb.fr